

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 24 janvier 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 24 janvier 2019 en session ordinaire sous la présidence de Philippe MEYZONET Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Jean ARNAUD, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Dimitri FOURNERIE, Jean GRANGHON, Cédric MARTIN, Philippe MEYZONET, Sandrine RABASTE.

Absentes : Mmes EYRAUD Noëlle, TANGHE Laëtitia

Secrétaire de séance : M. Stéphane DARLE

1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le conseil valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018

2- Dossier DETR 2019

a) Ancien couvent :

Monsieur le Maire rappelle le programme de réhabilitation de l'ancien couvent. Les services de la SPL présentent les montants de travaux de chaque tranche et faire part au conseil des différentes possibilités de demandes de subventions. Pour les tranches 0 le montant de travaux est estimé à 63 516,04 € HT, la tranche 1 est évaluée à 338 584,14 €HT, la tranche 2 à 152 408,12€ HT et la tranche 3 à 422 905,57 € HT.

- Demandes de subventions :

- 0 **DETR 2018** : acquise en 2018 pour un montant de 95 000€ pour les tranches 0 et 1
- 0 **DETR 2019** : demande pour la tranche 2 hors chaufferie pour un total de travaux de 152 408,12 € HT
- 0 **Contrat 43-11 avec le Département** : demande pour les tranches 1 et 2 hors chaufferie avec un montant de subvention de 20% du montant des travaux soit 80 000€.
- 0 **Contrat Ambition Région avec la Région AURA** : demande pour la tranche 1 avec un montant de subvention sollicité de 100 000€
- 0 **Contrat LEADER avec le Pays Lafayette** : demande sur la tranche 0 déjà sollicitée en 2018
- 0 **FEDER** : demande de subvention sur le montant des travaux de la chaufferie concernant les 4 tranches de travaux pour un montant de 92 413,00 € HT

Après cette présentation et après en avoir délibéré le conseil valide à l'unanimité le montant des tranches de travaux et les différentes demandes de subventions. Il donne tous pouvoirs de signature au maire pour tous documents y référent. Le conseil charge Monsieur le Maire d'inscrire les dépenses et les recettes espérées au budget primitif 2019 des tranches 0-1-2 selon le prévisionnel établi.

a) Voie Communale n° 6 Almance / Almancette :

Monsieur le Maire rappelle au conseil le mauvais état de la chaussée de la voie communale n° 6 entre les villages d'Almance et d'Almancette. Il serait judicieux à certains endroits de procéder à un élargissement compte tenu de l'étroitesse pour le croisement des véhicules. Il propose que ce dossier de travaux puisse émerger au titre de la DETR 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'engagement des travaux pour un montant estimatif de 70 287,50 € HT. Le conseil accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel proposé et donne son accord pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 aussi élevée que possible. Le conseil charge Monsieur le Maire d'inscrire la dépense au budget primitif 2019 et lui donne

tous pouvoirs de signature de tous documents référents au projet.

1- Résolution générale du 101^{ème} Congrès des Maires de France :

Monsieur le Maire présente la résolution générale du 101^{ème} congrès des maires qui s'est tenu en novembre 2018 à Paris. Cette résolution a été prise afin de faire prendre conscience au Président de la République et au Gouvernement des difficultés que rencontrent les collectivités locales. Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité cette résolution.

2- Situation sur le Personnel Municipal :

L'arrêt maladie de Nicole JACQUIN est prolongé jusqu'au 20 mars 2019. Aline GRANGE assurera son remplacement. Le remplacement de Marie Christine CALLOT PREYNAT est assuré par Christine GODEFROY personnel intérim du centre de gestion. Le coût de remplacement s'élève à 7% du montant du salaire de l'agent.

3- Convention adhésion au service assistance retraite au CDG43 :

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance retraite pour le personnel mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre années soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette convention prévoit plusieurs tarifs en fonction des prestations demandées. Ces coûts ne seront appliqués que si les agents en font la demande. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à cette convention et donne tous pouvoirs au maire pour la signature de la convention et documents y référent.

4- Concours départemental des villes et villages fleuris 2019 :

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition du concours villes et villages Fleuris 2019. Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de participer à ce concours et prévoit d'organiser une journée citoyenne dans le bourg courant mai-juin.

QUESTIONS DIVERSES :

5- Aménagements de la traversée de Sembadel-Gare :

Monsieur le Maire rappelle les différents dégâts subis lors des orages du printemps 2018. Des travaux de reprise des accotements dans la traversée de Sembadel-Gare du passage à niveau aux limites de la commune (Maison MAGAUD) sont à faire. Suite à l'obtention d'une subvention DETR en septembre 2018, ces travaux seront donc réalisés en 2019 en collaboration avec la mairie de Sembadel et le Conseil Départemental. Ces travaux sont estimés environ à 50 000 € pour la partie Félines et feront l'objet d'une consultation d'entreprises.

Les coûts de maîtrise d'œuvre seront portés par la Mairie de Sembadel et feront l'objet d'une convention entre les deux communes pour régler le prorata concernant notre commune.

Concernant l'entrée Sud de Sembadel-Gare comprenant le carrefour des routes départementales 13 et 906, il est prévu que le département installe provisoirement un rond-point traversant afin d'étudier plus précisément le passage des véhicules. Les résultats de cette étude permettront de définir les travaux d'aménagements futurs.

6- FNGIR 2019 :

Monsieur le Maire informe le conseil que le montant du FNGIR 2019 (dotation d'état) sera identique que celui de 2018. La somme perçue en 2018 sera donc inscrite au budget primitif 2019.

7- Dossier TRANSPORTS avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue à la Mairie de la Chaise-Dieu pour une proposition de prestations de transports pour les usagers de nos communes. Il en ressort :

1) trois lignes de transports à la demande desserviront notre commune qui seront assurés par des entreprises locales à savoir :

- Une ligne jeudi matin : Julliangés, Félines, Sembadel (gare + Bourg), la Chaise-Dieu avec retour
- Une ligne mardi après-midi : Connangles, Sembadel (bourg + gare), Félines, Julliangés, Craponne (super U + MSAP) et retour.
- Une ligne La Chaise-Dieu, Sembadel, Félines, Bellevue, St Paulien, le Puy (CH E. ROUX + Michelet + Pole Intermodal) et retour. Le jour de cette ligne n'est pas encore connu à ce jour.

Ces prestations seront assurées à compter du lundi 4 mars pour un tarif de 1,50€ l'aller sur l'ensemble des lignes et les personnes souhaitant utiliser ce service devront en faire la demande 48h avant le passage à la boutique TUDIP au Puy. Une communication sera envoyée dans les boîtes aux lettres prochainement.

2) Une ligne TRAJET BUS à compter du 1^{er} septembre 2019 en liaison avec la ligne 20 sera mise en place au départ de la Chaise-Dieu, Sembadel-Gare, Allègre, St Paulien, Le Puy au tarif de 1,50€ l'aller avec retour.

3) Un autre dispositif d'auto partage sera mis en place dans l'année 2019 avec des véhicules électriques. Des bornes alimentant ces véhicules seront installées dans les communes bénéficiant de ce service. Il est prévu d'avoir 1 équipement sur la Chaise-Dieu avec 1 véhicule et 1 borne ainsi que 2 véhicules et 2 bornes sur Craponne sur Arzon. Les coûts d'utilisation seront de 6€ la demi-journée ou 12€ la journée. Les personnes utilisant un véhicule devront le ramener à son lieu départ.

4) Le coût du transport scolaire des écoles primaires pour la rentrée 2019/2020 demandé par la CAPEV sera de 185€ par enfant et par an au lieu de 225€ suite à un lissage sur l'ensemble de l'agglomération.

1- Rentrée scolaire 2019/2020 :

Monsieur le Maire informe le conseil que l'effectif de rentrée est en dessous du seuil d'un élève (42 élèves inscrits pour un seuil de 43 élèves pour un RPI à 3 classes). Au vu d'augmenter les effectifs à venir, de répondre aux besoins de garde d'enfants pour les familles, d'apporter de nouveaux services attractifs pour l'accueil de nouvelles familles, les communes de Félines et Sembadel réfléchissent à la création d'une MAM (Maison d'Assistance Maternelle). Cette décision devrait être prise dans les prochains jours en fonction de la réponse de la PMI et de l'administration.

2- Proposition d'étude d'une piste forestière sur Vacheresse :

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commune de Bellevue la Montagne réfléchit sur la réalisation d'une piste forestière associant les communes de Bellevue, de Félines et de Monlet. Le conseil Municipal donne un accord de principe pour l'étude de ce dossier.

3- Adhésion au réseau FREDON/FGDON 2019 :

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition d'adhésion au réseau FREDON/FGDON pour l'année 2019. Après étude de celle-ci, le conseil émet un avis défavorable à cette adhésion.

La séance est levée à 17 heures 30